

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Janvier 2019**

**14x19**

### **DÉNOMINATION DE VOIES :** **« LOTISSEMENT LES ROCHES BLANCHES - LE MENHIR »**

Dans le but d'améliorer la localisation des administrés du lotissement les Roches Blanches - le Menhir, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'identification des voies ci-dessous :

- La voie prenant naissance dans l'avenue François Mitterrand, desservant les villas 1 à 10, 12 à 14 et 56 à 60 sera dénommée « route du grès »,

- La voie prenant naissance dans la route du grès, desservant les villas 20, et 24 à 55 sera dénommée « rue des argiles »,

- La voie prenant naissance dans le boulevard Ripert, desservant les villas 22 et 23 sera dénommée « Impasse des galets ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- APPROUVE le choix du Maire,
- DÉCIDE de dénommer lesdites voies du lotissement ainsi qu'énoncées ci-dessus,
- ADOPTE cette proposition
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 1<sup>er</sup> Février 2019  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA